Courrier destiné à la partie adverse

Par lilou2b

Bonjour,

Je viens de saisir un avocat dans le cadre de ma séparation. Il m'a indiqué avoir envoyé un courrier à mon ex-conjoint reprenant les conditions de séparations et ses devoirs.
Ai-je le droit de demander un double des courriers que mon avocat transmet à mon ex?
Merci de vos réponses.
Cordialement

Par Indigo26

Bonjour Lilou,

"Ai-je le droit de demander un double des courriers que mon avocat transmet à mon ex? "

N'auriez-vous pas confiance en votre avocat ?

Cdlt,

Par lilou2b

Bonjour,

J'avoue ne pas connaître cet avocat (1er contact) et je reste toujours très sceptique au début. Manque de confiance en lui ou en moi je ne sais pas mais c'est un besoin!
Merci

Par Indigo26

Bonjour Lilou,

"J'avoue ne pas connaître cet avocat (1er contact) et je reste toujours très sceptique au début. Manque de confiance en lui ou en moi je ne sais pas mais c'est un besoin!"

Je comprends mieux.

Lorsque vous indiquez :

"Il m'a indiqué avoir envoyé un courrier à mon ex-conjoint reprenant les conditions de séparations et ses devoirs",

c'est évasif....

Si pas plus de précisions, effectivement....

N'aurait-il pas développé un peu plus (notamment sur le fondement de votre demande ?).

En tout état de cause, il a dû reprendre la formulation obligatoire : "si vous avez un Conseil, indiquez moi ses coordonnées ou demandez lui de prendre contact avec moi", ou quelque chose du genre.

Rien ne vous interdit de lui demander copie de son ou de ses courriers, étant précisé que si la convention d'honoraires (si tant est qu'elle ait été établie) prévoit qu'il soit rémunéré en fonction des diligences effectuées, il peut parfaitement vous facturez la rédaction de son (ou de ses) courrier+ le cas échéant le cout de l'envoi (si posté par pli recommandé A.R).

Cdlt,

Par lilou2b

Merci infiniment pour votre réponse.